

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1333/SG/CD permanente de la Chambre des Députés accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire

n° 72-1333/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
11 septembre 1972

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro
25 septembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 283/7° L du 31 août 1972 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.